

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du MERCREDI 8 OCTOBRE 2025 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 8 OCTOBRE à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 2 octobre 2025, s'est réuni en séance ordinaire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

Excusés :

Mme VILLA Pierrette pouvoir à M. ROULET Pascal.
Mme TABANON Chantal pouvoir à M. BIELLE-BIARREY Laurent.
M. GABEN Stéphane pouvoir à Mme LAMY Laurence.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à Mme DERHOURHI Martine.

Absents :

M. VIDAL Jean-Christophe.
Mme COTTET Aurélie.
M. GEORGES Raymond.
M. MONTOY Alain.

Madame Laurence DERRAMOND a été désignée secrétaire de séance.

2025.53 Objet : Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR). Lancement de la consultation

VOTE : 25 Pour.

I - Exposé des motifs :

L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Ni obligatoire ni exclusif, ce zonage permet de mieux orienter les projets en fonction des ressources disponibles.

La délimitation des ZAEnR est effectuée par les communes, après concertation des acteurs locaux et avis des services de l'État. La délimitation des ZAEnR assure une meilleure visibilité sur les projets en impliquant les acteurs locaux qui peuvent donner leur avis.

En effet, la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAEnR doit être transmise au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables nécessaires à la transition énergétique dans le Lot-et-Garonne.

Lors de la séance en date du 22 juin 2022, le Conseil Municipal a donné un avis favorable au projet d'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le site de l'ancienne Carrière au lieu-dit « Lapeyrade » et a autorisé Madame Le Maire à solliciter le Président de l'Agglomération d'Agen afin d'engager le déclassement des parcelles AL 21, 23, 178 et 179 du PLUI de l'Agglomération d'Agen actuellement en zone N au profit d'un classement en zone AX (zone d'installation d'ensembles de panneaux au sol destinés à la production d'énergie photovoltaïque).

En 2024, le conseil municipal a renouvelé son soutien au projet de la société Tenergy sur le site de l'ancienne Carrière au lieu-dit « Lapeyrade »

Aujourd'hui ce projet nécessite un nouvel appui de la Commune.

Pour cela, il vous est proposé d'identifier le secteur de l'ancienne Carrière au lieu-dit « Lapeyrade » (parcelles AL 21, 23, 178 et 179 du PLUI de l'Agglomération d'Agen appartenant à Monsieur Coffin) comme une Zone d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

C'est dans ce cadre qu'il vous est proposé une concertation avec la population Bon Encontreise.

Celle-ci sera organisée du 20 octobre au 20 novembre 2025 selon les modalités suivantes : Mise à disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation de la zones EnR. Un registre sera mis à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

II - Considérants et références juridiques :

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

Considérant l'ancienne carrière sise lieu-dit « Lapeyrade »,

Considérant que la transformation de ce site en parcs solaires est une solution pour revitaliser des terrains abandonnés tout en contribuant à la transition vers une énergie plus propre,

Considérant l'intérêt de la commune pour la mise en œuvre d'un projet photovoltaïque qui répond aux engagements de production des énergies renouvelables et de la préservation de l'environnement,

Je vous propose, Mes Chers Collègues de :

DECIDER de fixer les modalités de la concertation avec la population du 20 octobre au 20 novembre 2025 de l'élaboration des ZA EnR sur l'ancienne carrière, comme suit :

- mise à disposition du public d'un registre accompagné des pièces permettant la compréhension du projet aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

DECIDE de fixer les modalités de la concertation avec la population du 20 octobre au 20 novembre 2025 de l'élaboration des ZA EnR sur l'ancienne carrière, comme suit :

- mise à disposition du public d'un registre accompagné des pièces permettant la compréhension du projet aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

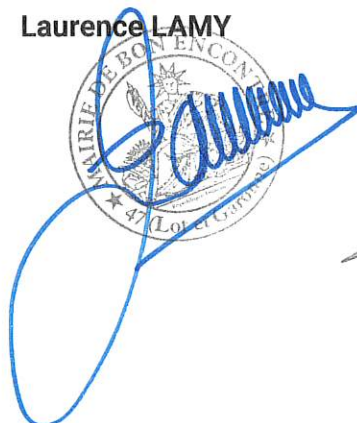
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 15 octobre 2025

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,

Laurence LAMY



La secrétaire de séance,

Laurence DERRAMOND

Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20251008-202553-DE
Date de télétransmission : 15/10/2025
Date de réception préfecture : 15/10/2025